

Complémentaires santé Quelques chiffres clefs

Béatrice Genet - DR UNIRetraité CFECGC Ile de France

D'après le rapport du Sénat N° 770 :
Hausse des tarifs complémentaire santé
et pouvoir d'achat des Français

Marie-Claire Carrère-Gée Sénatrice (LR)

Xavier Lacovelli, Sénateur (RDPI)



1

Les dépenses de santé

National

- ▶ Dépenses de santé (2022) - > 313,6 Mds €
 - ▶ Régime obligatoire 79,6 %
 - ▶ OCAM 12,6 %
 - ▶ Ménages 7,2 %
 - ▶ Etat 0,6 %



Par habitant

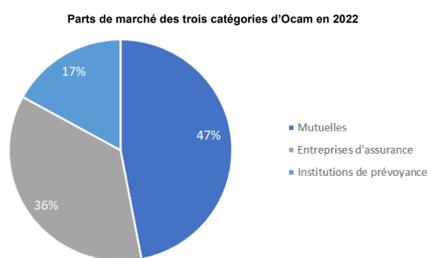
- ▶ Dépense de santé moyenne par habitant : 3475 €
 - ▶ AMO 2765€
 - ▶ AMC 439 €
 - ▶ RAC 250 €

2

Couverture complémentaires santé des Français

- ▶ 96 % des Français sont couverts par une complémentaire santé
- ▶ Contrats solidaires et responsables : 98 % du marché

- ▶ Marché de 40,5 Mds réparti en 397 organismes
 - ▶ Mutuelles 47 %
 - ▶ Assurances 36 %
 - ▶ Institutions de prévoyance 0,6 %



Source : Drees, rapport sur la situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé, 2023

3

Les contrats

- ▶ Types de contrats
 - ▶ Collectif 37 % 
 - ▶ Individuel 53 % dont 93 % de retraités
- ▶ Les contrats considérés comme très couvrants
 - ▶ Collectif : 58 % 
 - ▶ Individuel : 11 %
- ▶ Ratio prestation/Cotisation
 - ▶ Collectif : 87 % 
 - ▶ Individuel : 74 %
- ▶ Marché peu lucratif mais
 - ▶ Déficitaire sur les contrats collectifs : - 3,9 % 
 - ▶ Excédentaire sur les contrats individuels : 4,1 %

4

Complémentaire santé solidaire (C2S)

- ▶ Gratuite si ressources < 10 166 €
- ▶ Payant si ressources < 13 724 € (entre 8 et 30 €/mois)
- ▶ 7,4 millions de bénéficiaires



- ▶ mais non recours élevé
 - ▶ C2S gratuite 31 % de non recours
 - ▶ C2S payante 67 % de non recours

5

Au passage à la retraite

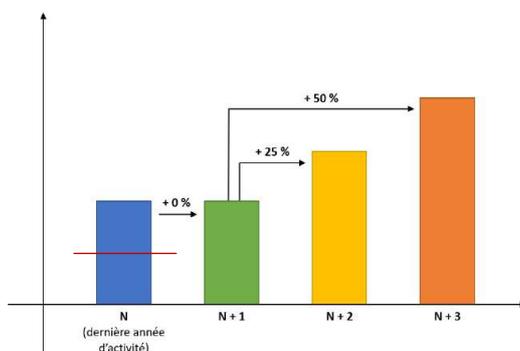
- ▶ Moins de revenus
- ▶ Mutuelles plus chère
- ▶ Qui évolue avec l'âge
- ▶ Couverture moins intéressante



6

La portabilité au départ à la retraite (Loi Evin)

Plafonnement des tarifs de la couverture maladie complémentaire
en cas de recours à la portabilité des garanties collectives

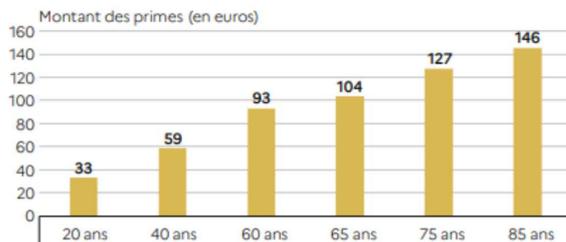


Source : Mission d'information, d'après le décret n° 90-769 du 30 août 1990 pris pour l'application des articles 4, 9 et 15 de la loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989 renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques, article 1^{er}

7

Impact du coût de la CS

Montant des primes mensuelles moyennes, en euros et en 2021,
pour un assuré « de référence » (sans ayant droit et dont le revenu appartient
à la tranche la plus basse) – contrats individuels



Source : Drees, La complémentaire santé – Acteurs, bénéficiaires, garanties, édition 2024

- ▶ Taux d'effort par rapport aux revenus
 - ▶ 30 à 39 ans : 2,7 %
 - ▶ 80 ans et + : 8,2 %
 - ▶ Voir 10 % pour les 20 % de retraités les plus modestes



8

L'évolution des tarifs des CS

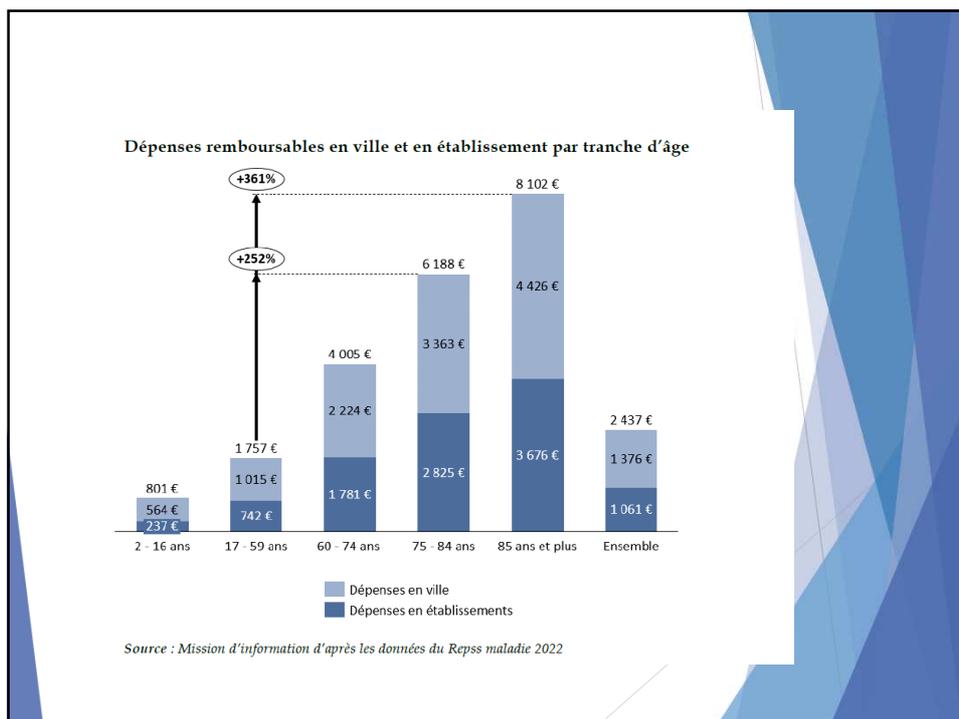
- ▶ Augmentation des tarifs des CS individuelles alors que les tarifs des CS collectifs reste stable
- ▶ Hausse moyenne des tarifs 2024 : 8,1 % 
- ▶ Hausse 2025 : on parle de + 10 % !
- ▶ La mission a évalué l'augmentation des tarifs pour 2024 à + 4,5 % à + 6,5 % ... hausse des tarifs appliquée : 8,1 % !

9

L'impact de l'âge sur les dépenses de santé

- ▶ Dépenses de santé moyennes 3 475 €
 - ▶ Dépenses de santé remboursables 2 437 €
 - ▶ Dépenses de santé par âge
 - ▶ 17-59 ans 1 757 €
 - ▶ 60-74 ans 4 005 €
 - ▶ 85 ans et + 8 102 €
- 

10



11

L'effet du vieillissement de la population

- ▶ Revalorisation des professionnels de santé : impact de + 900 M € pour les complémentaires santé
- ▶ Augmentation des prestations connexes x15 en 8 ans => impact sur cotisation => rendre optionnel

Mais

- ▶ Augmentation des ALD + 2,8 M d'assurés depuis 2012 pris en charge par l'AMO -> 3,9 Mds

12

Frais de gestion

- ▶ Frais moyen 20 % des cotisations
 - ▶ Gestion des sinistres
 - ▶ Frais de gestion et recouvrement
 - ▶ Acquisition
- ▶ Frais d'acquisitions plus élevés chez les assureurs :
 - ▶ Assurances : 22 %
 - ▶ Institutions de prévoyance : 14 %
- ▶ Forte augmentation des frais de gestion : + 33 % entre 2011 et 2022 malgré numérique et concentration des acteurs
 - ▶ Plus de frais que l'AMO !

13

Le constat et suggestions du rapport du Sénat

- ▶ Pas de solidarité intergénérationnelle pour les seniors
- ▶ Démutualisation des risques
- ▶ Un système à deux vitesses au détriment des retraités

- ▶ Plafonner les cotisations à partir d'un certain âge
- ▶ Rationnaliser les frais de gestion
- ▶ Création d'un C2S senior avec participation
- ▶ Déduction fiscale des cotisations (comme Madelin agricole)
- ▶ Pour faciliter les comparatifs, exprimer les garanties en euros plutôt qu'en BRSS

14

En conclusion

Les seniors

- ▶ Payent leur CS plus cher
- ▶ Sont moins bien couverts
- ▶ Leur cotisation augmente plus que celle des salariés
- ▶ Ils enrichissent les Mutuelles et Complémentaires santé

Un combat à mener ...

15

Pour aller plus loin ...



16